

Rapport de la commission n°40

chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2019/17 : Politique des quartiers deuxième étape – Caravane des quartiers – Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Un contrat de quartier pour les quartiers Nord-Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois »

Présidente de séance : Mme Claude Nicole Grin Les Verts

Présent-e-s

M.	Musa	KAMENICA	Socialiste
Mme	Muriel	CHENAUX MESNIER	Socialiste
Mme	Caroline	ALVAREZ HENRY	Socialiste
Mme	Paola	RICHARD-DE PAOLIS	Socialiste
M.	Bertrand	PICARD	Libéral-Radical
M.	Henri	KLUNGE	Libéral-Radical
M.	Vincent	MOTTIER	Ensemble à Gauche
M.	Georges-André	CLERC	Libéral-Conservateur
Mme	Sandra	PERNET	Le Centre
Mme	Anita	MESSERE	UDC

Excusé M. Daniel DUBAS Les Verts

Membres de l'administration communale

M.	David	PAYOT	Directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers
Mme	Estelle	PAPAUX	Secrétaire générale, Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
M.	Damien	WIRTHS	Adjoint, secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, chargé des notes de séance

Lieu : Place Chauderon 9, salle de conférence du 5^e étage

Date : Jeudi 13 juin 2019

Début et fin de séance : 15h00 à 16h00

Rappel du Rapport-préavis

Le Rapport-préavis N°2019/17 se pose comme un complément du Rapport-préavis N°2018/12 et s'inscrit dans la continuité de la Politique des quartiers de la Ville. Il s'intéresse plus particulièrement à La Caravane des quartiers, manifestation itinérante, créée en 2010 pour remplacer la Fête de Lausanne, et dont les objectifs et le pilotage ont été redéfinis dans le Préavis N°2009/4. Son organisation reposait sur l'« Association de la Caravane interculturelle », celle-ci a mandaté une évaluation externe dont les conclusions ont été rendues en août 2017. L'objet du Rapport-préavis N°2019/17 est de présenter une nouvelle approche et structure de gouvernance de La Caravane des quartiers et de l'intégrer dans les outils d'une politique publique en proposant que La Caravane des quartiers s'inscrive en complémentarité des Contrats de Quartier. Ainsi La Caravane des quartiers,

pensée initialement comme un projet d'intégration des cultures présentes à Lausanne, tend à devenir une manifestation fédératrice et mobilisatrice des quartiers.

Discussion générale

En préalable à la discussion de la commission, le Directeur EJQ rappelle les principales modifications à apporter à La Caravane des quartiers. L'Association de la Caravane interculturelle sera remplacée par une mise en œuvre municipale et le comité de l'association par un comité de pilotage accompagnant les futures étapes de la Caravane. La Caravane des quartiers sera opérationnelle dans deux quartiers par année et non plus dans quatre quartiers tous les deux ans et de plus ce seront les acteurs des quartiers qui solliciteront la mise en place de ce dispositif en accompagnement de leurs projets.

Une commissaire demande de préciser les différences entre les missions des Maisons de quartier, des Contrats de quartier et de La Caravane des quartiers. Le Directeur EJQ formule les différences en terme de temporalité, à savoir que la mission des cinq Maisons de quartier et des douze autres lieux d'animation lausannois, placés sous la responsabilité de la FASL-Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, sont des institutions qui travaillent sur la longue durée. Le Contrat de quartier se situe à l'échelle d'un seul quartier, dont le périmètre est défini selon des critères précis, pendant une durée de trois ans. Son but est d'accompagner des habitants à élaborer puis à concrétiser une feuille de route. Il participe ainsi au renforcement de la vie associative dans le quartier. La Caravane des quartiers permet des projets-événements organisés pendant quelques jours, dans deux quartiers différents par année, et qui restent flexibles quant à leur périmètre et à leur contenu. La Caravane des quartiers répond à la notion d'espace citoyen, qui manquait jusqu'à présent.

Pour la suite de la discussion, il est tout d'abord à signaler que deux membres de la commission ont été membres de l'« Association de la Caravane interculturelle », l'un d'eux en a été le vice-président. Ces deux personnes ont participé à la mise en place du nouveau dispositif. L'une d'elle salue la présentation d'une vision d'ensemble de la politique des quartiers et une proposition cohérente. Elle relève aussi l'importance de présenter les Contrats de quartier et la Caravane des quartiers comme des outils complémentaires d'une même politique. Plusieurs commissaires apprécient que cette nouvelle version ne soit plus une offre proposée par la Ville aux quartiers mais qu'il s'agit plutôt d'un soutien venant appuyer des demandes provenant des quartiers. Une autre commissaire y voit un bon outil pour la cohésion et la mixité sociale des quartiers. C'est pour elle un des éléments fondamentaux de cette politique qui, par ailleurs, ne s'adresse pas qu'aux jeunes mais également aux personnes plus âgées dans une perspective de rapprochement intergénérationnel.

Concernant le postulat de Mme Latha Heiniger, « Un contrat de quartier pour les quartiers Nord-Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois », le Directeur EJQ rappelle que le choix d'un quartier pour un Contrat de quartier se fait selon plusieurs critères et que le choix pour le prochain quartier se fera à la fin de l'année. Il confirme que la Ville poursuit les mêmes objectifs dans tous les quartiers et qu'elle a l'intention de mettre équitablement les mêmes ressources à leur disposition.

Ainsi si ce Rapport-Préavis ne répond pas directement à la demande exprimée par la postulante, puisque la décision du choix d'un quartier se réfèrera à différents critères qui devront aussi être étudiés pour le quartier Bellevaux-Entre Bois, ce Rapport-Préavis montre que sa demande a été entendue. Le nouvel outil de politique publique La Caravane des quartiers devrait toutefois permettre de répondre partiellement aux enjeux exprimés par la postulante.

Conclusions de la commission

Pour rappel, la conclusion 1 demande :

- de porter au budget du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, dès 2020, un montant de CHF 130'000.- entièrement compensé.

La commission a approuvé la conclusion n° 1 par 8 oui et 3 abstentions.

Pour rappel, la conclusion 2 demande :

- d'approuver la réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Un Contrat de quartier pour les quartiers du Nord-Ouest de la ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois.

La commission a approuvé la conclusion n° 2 par 8 oui et 3 abstentions.

Lausanne, le 22 août 2019

La rapportrice

Claude Nicole Grin